

## CONTRAT D'UTILISATION DU LOGICIEL

**Guide Succession Inc.**

(Ci-après le « Fournisseur »)

**Guide Succession (guidesuccession.com)**

(Ci-après le « Logiciel »)

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT AVANT D'UTILISER LE LOGICIEL.**

**EN COCHANT LA CASE POUR CONFIRMER VOTRE ACCORD LORS DE LA PREMIÈRE UTILISATION DU LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ TOUTES LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. EN OUTRE, LORSQUE VOUS UTILISEZ LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ TOUTES LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS TOUTES LES CONDITIONS, NE COCHEZ PAS LA CASE ET/OU N'UTILISEZ PAS, LE LOGICIEL.**

**ATTENDU QUE** le Fournisseur a développé le Logiciel **Guide Succession**, conçu pour faciliter la gestion de dossiers de règlement de succession (ci-après le « Logiciel »), et détient tous les droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel;

**ATTENDU QUE** l'Utilisateur désire utiliser le Logiciel dans le cadre de ses activités et que le Fournisseur accepte d'octroyer de tels droits d'utilisation à l'Utilisateur;

**ATTENDU QUE** le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles d'une part, le Fournisseur, met à la disposition de ses utilisateurs le Logiciel, et les services y étant reliés et d'autre part, la manière par laquelle l'utilisateur accède au Logiciel et utilise ses services.

**ATTENDU QUE** toute utilisation du Logiciel est subordonnée au respect des présentes conditions.

**ATTENDU QUE** pour l'utilisateur, la simple connexion au Logiciel implique l'acceptation de l'ensemble des conditions décrites ci-après.

**EN FOI DE QUOI LE FOURNISSEUR ET L'UTILISATEUR CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

### **1. DÉFINITIONS**

- 1.1 « **Documents** » s'entend au sens du paragraphe 2.1 des présentes.
- 1.2 « **Information confidentielle** » s'entend comme étant toutes informations et tout renseignement reçus par le l'Utilisateur, conformément au paragraphe 9 de la présente entente.
- 1.3 « **Logiciel** » s'entend au sens du préambule des présentes.
- 1.4 « **Sites Autorisés** » désigne toute place d'affaires ou locaux utilisés par l'Utilisateur où des Usagers Autorisés accèdent ou utilisent le Logiciel.

1.5 « **Usagers Autorisés** » désigne le nombre de personnes physiques à l'emploi de l'Utilisateur ou sous sa responsabilité autorisés à accéder ou utiliser le Logiciel.

1.6 « **Utilisateur** » et toute personne qui utilise le logiciel.

## 2. OBJET DE LA LICENCE

2.1 Sujet aux termes et conditions des présentes, le Fournisseur accorde à l'Utilisateur le droit non-exclusif, non-transférable et révocable d'utiliser (i) le Logiciel, tel que plus amplement décrit aux présentes, et (ii) de tous documents sous forme imprimée ou électronique fournis par le Fournisseur avec le Logiciel (ci-après les « **Documents** »), uniquement à des fins internes. Les droits d'usage conférés à l'Utilisateur par la présente sont limités aux Usagers Autorisés et aux Site Autorisés sur le Territoire, tel que ceux-ci sont décrits aux présentes

2.2 Il est entendu que les licences d'utilisation n'incluent pas le droit d'accorder des sous-licences ou le droit de restructurer, de décompiler, de désassembler ou de modifier le Logiciel. Il est aussi entendu que l'Utilisateur ne peut reproduire, louer ou revendre le Logiciel, ou partager l'utilisation du Logiciel avec un tiers, de quelque manière que ce soit.

## 3. LIVRAISON

3.1 Le Fournisseur s'engage à livrer le Logiciel dès l'acceptation de la présente entente.

## 4. PAIEMENT

4.1 En contrepartie des licences accordées en vertu des présentes, L'Utilisateur accepte de payer les mensualités indiquées au logiciel lors de l'acceptation des présentes, suivant les modalités de paiement choisies par l'Utilisateur, en sus des taxes applicables.

4.2 La Durée initiale du présent contrat est d'une durée de douze (12) mois.

4.3 Le présent contrat est renouvelés automatiquement pour des périodes subséquentes et consécutives de douze (12) mois, sauf si l'Utilisateur donne au Fournisseur un avis écrit de non-renouvellement au moins trois (3) mois avant la fin de la Durée initiale ou de toute période de renouvellement.

4.4 L'Utilisateur convient que s'il survient un changement dans sa situation professionnelle qui modifie les frais des licences d'utilisation, la nouvelle facturation sera appliqué aux versements mensuels suivant ledit changement. Si l'utilisateur a acquitté ses frais au moyen d'un seul versement couvrant une période d'un (1) an, la nouvelle facturation sera appliquée pour la nouvelle période de facturation laquelle commencera à l'expiration de celle déjà acquittée.

4.5 L'Utilisateur s'engage à payer toute facture émise en vertu des présentes dans les trente (30) jours de sa date d'émission.

4.6 Sans préjudice à tous ses autres droits et recours, le Fournisseur pourra facturer vingt-

quatre pour cent (24%) d'intérêt par année, composé mensuellement, sur tout montant impayé après la date d'échéance du paiement, calculé et composé sur une base quotidienne à partir de cette date d'échéance. Par contre, si ce taux d'intérêt est supérieur au taux maximum permis par la loi, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

## **5. DROITS DE PROPRIÉTÉ**

- 5.1 L'Utilisateur reconnaît que le Logiciel et les Documents, ainsi que tous les Droits de propriété intellectuelle relatifs au Logiciel et Documents, sont et demeureront la propriété exclusive du Fournisseur.
- 5.2 L'Utilisateur reconnaît que cette entente ne lui accorde aucun droit de propriété sur le Logiciel.
- 5.3 La structure générale du Logiciel ainsi que les textes, graphiques, images, sons et vidéos la composant, sont la propriété du Fournisseur ou de ses partenaires. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale des contenus et services proposés par le Fournisseur par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable et par écrit du Fournisseur et/ou de ses partenaires est strictement interdite.
- 5.4 Le Fournisseur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, le Logiciel, les documents ou tout service relatif au Logiciel afin de les adapter aux évolutions du Logiciel et/ou de son exploitation.
- 5.5 Le Fournisseur peut être amené de temps à autre à développer des correctifs, corrections de « bugs », mises à jour et toute autre modification afin d'améliorer les performances du Logiciel et de ses services associés (« Mises à jour »). Ces améliorations peuvent faire l'objet d'une installation automatique sans préavis ni demande d'autorisation supplémentaires. L'Utilisateur accepte ces mises à jour automatiques. En cas de refus, le seul recours de l'Utilisateur consiste à cesser d'utiliser le Logiciel. Si l'utilisateur continue à utiliser le Logiciel, il recevra automatiquement les Mises à jour et sera amené à installer des Mises à jour fournies par le Fournisseur afin d'utiliser le Logiciel, et acceptez de les installer sans délai.

## **6. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR**

- 6.1 Les informations et/ou documents figurant au Logiciel et/ou accessibles par le Logiciel proviennent de sources considérées comme étant fiables.
- 6.2 Toutefois, ces informations et/ou documents sont susceptibles de contenir des inexactitudes techniques et des erreurs typographiques.
- 6.3 le Fournisseur se réserve le droit de les corriger, dès que ces erreurs sont portées à sa connaissance.
- 6.4 Il est fortement recommandé de vérifier l'exactitude et la pertinence des informations et/ou documents mis à disposition dans le Logiciel.
- 6.5 Les informations et/ou documents disponibles dans le Logiciel sont susceptibles d'être

modifiés à tout moment, et peuvent avoir fait l'objet de mises à jour. En particulier, ils peuvent avoir fait l'objet d'une mise à jour entre le moment de leur téléchargement et celui où l'Utilisateur en prend connaissance.

- 6.6 L'utilisation des informations et/ou documents disponibles dans le Logiciel se fait sous l'entière et seule responsabilité de l'Utilisateur, qui assume la totalité des conséquences pouvant en découler, sans que le Fournisseur puisse être tenu responsable à ce titre, et sans recours contre ce dernier.
- 6.7 Le Fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage de quelque nature qu'il soit résultant de l'interprétation ou de l'utilisation des informations et/ou documents disponibles sur ce site.

## 7. ACCÈS AU LOGICIEL

- 7.1 Le Fournisseur s'efforce de permettre l'accès au Logiciel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle du Fournisseur, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Logiciel et des services.
- 7.2 Par conséquent, Le Fournisseur ne peut garantir une disponibilité du Logiciel et/ou des services, une fiabilité des transmissions et des performances en termes de temps de réponse ou de qualité.
- 7.3 La responsabilité du Fournisseur ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès au Logiciel et/ou d'utilisation des services.
- 7.4 Par ailleurs, Le Fournisseur peut être amené à interrompre le Logiciel ou une partie des services, à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités. L'Utilisateur reconnaît et accepte que Le Fournisseur ne soit pas responsable des interruptions, et des conséquences qui peuvent en découler pour l'Utilisateur ou tout tiers.

## 8. LIENS HYPERTEXTES

- 8.1 Le Logiciel peut contenir des liens hypertextes vers d'autres sites présents sur le réseau Internet.

## 9. CONFIDENTIALITÉ

9.1 Pour les fins de cette entente, « **Information confidentielle** » désigne tout renseignement commercial ou technique, qu'il soit verbal, écrit ou visuel, stocké ou non sur un support d'informations, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, tout renseignement relatif à la présente entente ou au Logiciel et ses Documents qui pourrait être divulgué ou fourni par une partie (le « **Divulgateur** ») à l'autre partie (le « **Bénéficiaire** »). L'Information confidentielle comprend tout renseignement communiqué jusqu'à présent par le Divulgateur, de même que tout rapport, toute copie, toute analyse, tout produit et tout autre élément tiré du renseignement ou contenant un tel renseignement.

- 9.2 Sont notamment jugés confidentiels au sens de la Loi sur l'accès aux documents des

organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements nominatifs, les renseignements relatifs à la vie privée de la personne au sens du Code civil du Québec ainsi que tout renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

- 9.3 Nonobstant ce qui précède, il est convenu que l'Information confidentielle n'inclut pas les renseignements qui :
- 9.3.1 sont du domaine public lors de leur divulgation autrement que par la suite d'un manquement à la présente entente;
  - 9.3.2 après divulgation, deviennent partie du domaine public par publication, sans aucune violation de cette entente;
  - 9.3.3 étaient déjà en la possession ou connus du Bénéficiaire avant qu'ils ne lui soient fournis par le Divulgateur et à l'égard desquels le Bénéficiaire n'a pas d'obligation de confidentialité, à l'exception toutefois de l'Information confidentielle relative au Logiciel qui était en possession du Utilisateur avant la signature des présentes et qui doit demeurer confidentielle;
  - 9.3.4 sont légalement divulgués au Bénéficiaire par une tierce partie qui a un droit légal de les divulguer et que les renseignements divulgués n'ont pas été obtenus par cette tierce partie, soit directement ou indirectement, en violation d'une obligation de confidentialité; ou
  - 9.3.5 sont exigés du Bénéficiaire, selon les lois en vigueur, après avis raisonnable au Divulgateur afin qu'il puisse en assurer la confidentialité avant toute divulgation par le Bénéficiaire.
- 9.4 En cas d'incertitude quant au caractère confidentiel de tout renseignement que le Bénéficiaire envisage d'utiliser ou de communiquer, le Bénéficiaire convient de consulter le Divulgateur afin d'obtenir son approbation avant toute telle utilisation ou communication.
- 9.5 Le Bénéficiaire convient de préserver le caractère confidentiel de l'Information confidentielle et de restreindre la divulgation de l'Information confidentielle à ses employés, agents, mandataires, soustraitants, consultants, représentants et conseillers qui doivent connaître ou avoir accès à l'Information confidentielle pour les fins des présentes, y compris l'utilisation du Logiciel.
- 9.6 Toute personne à qui l'Information confidentielle sera divulguée par le Bénéficiaire, selon les modalités des présentes, devra être avisée de la nature confidentielle de l'Information confidentielle.

## 10. DURÉE

- 10.1 La présente entente prend effet dès l'acceptation des présents par l'Utilisateur et demeurera en vigueur pour la période de l'abonnement au Logiciel, à moins qu'elle ne

soit annulée conformément à la loi ou résiliée conformément aux présentes.

## 11. RÉSILIATION

- 11.1 Le Fournisseur peut résilier ou suspendre les droits et les services qui sont accordés et fournis à l'Utilisateur en vertu des présentes, sans préjudice à tous ses autres droits et recours, suite à :
- 11.1.1 un défaut par l'Utilisateur de respecter les modalités et conditions du Logiciel ou de cette entente et qu'un tel défaut n'est pas corrigé dans les quinze (15) jours suivant la réception d'un avis écrit décrivant le défaut du Licencié; ou
  - 11.1.2 l'insolvabilité ou la faillite de l'Utilisateur, la présentation d'une proposition concordataire aux bénéficiaires des créanciers de l'Utilisateur, la liquidation des biens de l'Utilisateur ou la nomination d'un liquidateur, d'un séquestre, d'un fiduciaire ou d'un syndic pour l'Utilisateur ou pour une partie substantielle de ses actifs.
- 11.2 Suite à la résiliation de cette entente,
- 11.2.1 Le Fournisseur s'engage à retourner à l'autre partie ou à détruire toute Information confidentielle qu'il a reçue de l'Utilisateur; et
  - 11.2.2 L'Utilisateur s'engage à détruire toute reproduction du Logiciel qu'il a en sa possession ou sous son contrôle, et à effacer le Logiciel de tous les systèmes informatiques qu'il opère.
- 11.3 L'Utilisateur n'obtiendra aucun remboursement des paiements faits au Fournisseur en raison de la résiliation de la présente entente.
- 11.4 L'Utilisateur peut résilier le présent contrat suivant une demande écrite à cet effet au Fournisseur moyennant les conditions suivantes :
- 11.4.1 Sans aucune pénalité ni remboursement si la résiliation est demandée à l'intérieur d'un délai de trente (30) jours suivant la date de son premier versement;
  - 11.4.2 Moyennant une pénalité équivalant à quatre (4) versements mensuels si la résiliation est demandée au-delà du délai de trente (30) jours qui suivent la date de son premier versement,
- 11.5 Les articles 5, 6, 9 et 10 des présentes survivent à la résiliation ou à l'expiration de la présente entente.

## 12. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

- 12.1 Le Fournisseur garantit qu'il détient tous les pouvoirs corporatifs et l'autorité nécessaire afin de conférer le droit d'usage du Logiciel à l'Utilisateur.
- 12.2 Le Fournisseur ne fournit aucune garantie quant à l'équipement fabriqué et les Logiciels développés par des tiers qui sont utilisés, simultanément ou non, avec le Logiciel.
- 12.3 L'Utilisateur reconnaît et convient que le Fournisseur ne garantit pas que le Logiciel satisfera aux besoins de l'Utilisateur ou que l'utilisation du Logiciel ne sera pas interrompue ou sans erreur, ou que les erreurs dans le Logiciel seront corrigées, ou que le Logiciel ou l'utilisation du Logiciel ou des Documents n'aura pas d'effet défavorable sur les systèmes de technologie de l'information ou des données de l'Utilisateur.
- 12.4 À l'exclusion des garanties prévues ci-dessus, le Fournisseur ne fait aucune déclaration, de quelque nature que ce soit, et ne donne aucune garantie, ni ne fait aucune représentation expresse ou tacite, incluant celles relatives aux garanties ou conditions de qualité marchande, d'absence de contrefaçon, d'exactitude, d'absence d'erreur ou de convenance à un usage particulier, ou celles prévues à la loi ou autrement.
- 12.5 En aucun cas le fournisseur ou une de ses filiales, ses administrateurs, dirigeants, employés, agents et contractants respectifs ne seront responsables, ni envers l'Utilisateur ni envers des tiers, à l'égard des dommages, quels qu'ils soient, y compris des dommages indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs, ou punitifs, incluant sans limiter la généralité de ce qui précède, ceux découlant de tout acte, omission ou erreur de la part du Fournisseur ou de toute décision ou action prise par l'Utilisateur en se fiant sur le Logiciel ou les services ou résultant de la perte d'utilisation, de données ou de bénéfices, ou résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Logiciel, même si le Fournisseur est avisée de la possibilité de tels dommages.
- 12.6 En aucun cas la responsabilité cumulative totale du Fournisseur, de ses filiales, ou de leurs administrateurs, directeurs, dirigeants, employés, agents et contractants respectifs, n'excédera, pour toutes réclamations de l'Utilisateur ou tout autre bénéficiaire aux termes de cette entente (y compris, sans limitation, un manquement à une condition essentielle de l'entente, de la négligence ou autre), le montant que l'Utilisateur a payé au fournisseur pour le Logiciel et les services au cours des douze (12) mois précédents la réclamation.

## 13. INDEMNITÉS

13.1 L'Utilisateur s'engage à tenir le Fournisseur et ses filiales, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants, employés, agents et représentants respectifs (les « **Personnes Indemnisées du Fournisseur** ») indemnes et à les défendre à l'encontre de la totalité des dommages, pertes, frais et dépenses (y compris les déboursés et honoraires juridiques) que les Personnes Indemnisées du Fournisseur pourraient encourir, subir ou pour lesquels elles pourraient devenir responsables dû à une poursuite ou à une procédure intentée contre une Personne Indemnisée de Fournisseur parce que l'utilisation du Logiciel ou l'impossibilité d'utiliser le Logiciel par l'Utilisateur a causé un dommage ou un préjudice à un tiers, sous réserve des conditions suivantes :

- 13.1.1 les Personnes Indemnisées du Fournisseur devront immédiatement aviser le l'Utilisateur, par écrit, de toute allégation dont elle aura connaissance;
- 13.1.2 les Personnes Indemnisées du Fournisseur ne devront faire aucune admission sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de l'Utilisateur;
- 13.1.3 les Personnes Indemnisées du Fournisseur devront, à la demande de l'Utilisateur, permettre à ce dernier de diriger les négociations, de choisir les avocats représentant les parties, de mener tout litige et de régler toute réclamation.

#### 14. MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION

- 14.1 Le Fournisseur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes conditions d'utilisation afin de les adapter aux évolutions du Logiciel et/ou de son exploitation.
- 14.2 Il est ainsi conseillé à l'Utilisateur de consulter régulièrement la dernière version des Conditions d'Utilisation du Logiciel

#### 15. DISPOSITIONS DIVERSES

- 15.1 **Droit applicable.** La présente entente est régie par les dispositions des lois en vigueur dans la province de Québec.
- 15.2 **Juridiction.** Les tribunaux de la province de Québec, du district de Montréal, ont juridiction exclusive pour régler tout différend entre les parties.
- 15.3 **Recours – Frais d'avocats.** Tous les droits et recours énoncés dans la présente entente au bénéfice du Fournisseur (notamment dans le cas d'une résiliation) s'ajoutent sous toutes réserves à tous les autres droits et recours dont il dispose. Advenant que le Fournisseur doit retenir les services d'avocats afin de faire respecter tout droit découlant ou en relation avec cette entente, le Fournisseur, si il a gain de cause, aura droit de recouvrer les honoraires raisonnables d'avocats et les frais qui y sont associés.
- 15.4 **Cession.** Aucun des droits, des devoirs ni aucune obligations constatés aux présentes ne peut être cédé ou transféré par l'Utilisateur sans l'autorisation écrite de Fournisseur. Toute cession ou autre forme de transfert de droits, devoirs et engagements prévus aux présentes, en contravention avec les dispositions qui précèdent est nulle et non opposable.
- 15.5 **Successes et ayants cause.** Les droits et obligations des parties aux présentes lient leurs successeurs, cessionnaires ainsi que tout autre représentant légal ou ayant droit.
- 15.6 **Divisibilité.** La nullité, l'illégalité ou la force non exécutoire d'un paragraphe de la présente entente n'entraîne pas la nullité, l'illégalité ou la force non exécutoire de ses autres dispositions, lesquelles doivent être considérées comme divisibles à l'égard de la



disposition jugée nulle, illégale ou non exécutoire et demeureront valides et exécutoires.

- 15.7 **Force Majeure.** Le Fournisseur ne sera pas responsable de l'inexécution, en tout ou en partie, de l'une quelconque de ses obligations en vertu de la présente entente, ni des dommages ou pertes subis par l'Utilisateur si ces inexécution, dommages ou pertes résultent d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, toute guerre, tout désastre, émeute, grève, lock-out, embargo, délai de transport, procédure judiciaire, loi, règlement ou ordonnance d'un gouvernement, tout autre événement similaire, ou toute circonstance attribuable à l'utilisateur, à tout autre état d'urgence ou cause qui peut être raisonnablement considéré comme hors du contrôle des parties.
- 15.8 **Nombre et genre.** Selon que le contexte l'exige, le singulier comprend le pluriel et le masculin comprend le féminin, et inversement.
- 15.9 **Entente complète.** La présente entente constitue le seul contrat qui régit les relations des parties quant aux matières qui y sont traitées et remplace toute entente, convention, représentation, négociation et discussion ainsi que tout engagement et entretien antérieur, verbal ou écrit, entre les parties.
- 15.10 **Droits cumulatifs.** Tous les droits prévus dans la présente entente sont cumulatifs et non alternatifs. La renonciation à un droit quelconque ne constitue pas une renonciation à tout autre droit.

**TOUT ACCÈS ET/OU UTILISATION DU LOGICIEL AU/DU LOGICIEL SUPPOSE L'ACCEPTATION ET LE RESPECT DE L'ENSEMBLE DES TERMES DES PRÉSENTES CONDITIONS ET LEUR ACCEPTATION INCONDITIONNELLE. ELLES CONSTITUENT DONC UN CONTRAT ENTRE LE FOURNISSEUR ET L'UTILISATEUR.**

J'accepte

[Politique de sécurité de l'information du fournisseur](#)

Je déclare avoir pris connaissance de la sécurité de l'information du Fournisseur

